

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : André Bureau

<https://www.cadre21.org/membres/a2cfe2ba03fb4c00c445ed10>

Date d'obtention : 2020-12-15 18:17:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Mise en place suite à un besoin croissant.
- Collaboration entre école, police et DPCP.
- Suivre à la lettre les étapes de la trousse.
- Évaluer l'intention. Conclure l'intervention et appeler policier-école (impulsif); confisquer cellulaire, nommer les interventions et appeler policier-école sans questionner l'instigateur (malveillant).
- Ne jamais regarder photos ou vidéo. Demander de mettre en mode avion et fermer le cellulaire, puis le placer dans la pochette prévue.
- Agir rapidement peut faire la différence afin que les dommages pour la victime soit minimisés.
- En cas d'acte impulsif, le DPCP prône des mesures non judiciaires et fait appel à la sensibilisation Sexto pour un policier. Sinon, enquête régulières et poursuites criminelles possibles.
- L'école agit selon ses devoirs et responsabilités. Elle n'est pas mandataire de la police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Savoir exactement où je m'en vais. Moins de questionnements en lien avec la procédure à réaliser.
- Agir plus rapidement qu'avant car je saurai d'emblée les étapes à réaliser.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- Victime: questionner, mais surtout réconforter, rassurer.
- Témoins et/ou personnes impliquées: les rencontrer toutes. Sensibiliser et demander leur collaboration et leur confidentialité
- Instigateur: ce n'est pas mon rôle d'enquêter en cas d'acte malveillant. Saisir rapidement les téléphones en sachant que j'ai le droit.